



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'an 2026, le 23 avril, à 19h00, le conseil municipal de la commune de Farébersviller, dûment convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Farébersviller, sous la présidence du maire, Madame Marie ADAMY. Monsieur AIT TAMA ALI Abdelhakim est désigné secrétaire de séance.

Conseillers en fonction : 29

Présents : 24

ADAMY Marie, AIT TAMA ALI Abdelhakim, ANANICZ Brice, AOUKACHI Abdellah, BECKENDORF Cindy, DAGTEKIN Musa, DARKAOUI Kamel, EL GAMOUN Houria, FRANGIAMORE Françoise, GULDAL Serafettin, HARRATH Malika, KALFOUS Clémence, KHOUMRI Louisa, LAUER Bernard, PIESTA Sylvia, PODBOROCZYNSKI Julien, RAHAOUI Mohamed, RUSSELLO Marie, SAADI Lamine, SATILMIS Muhterem, SAVALLI Vito Carlo, TUFEKCI ERKILIC Yasemin, TÜZÜN Gülhan, WEBER Sébastien

Absents excusés : 5

DILEK Mujde donne procuration à PIESTA Sylvia

FARIS Aicha donne procuration à RAHAOUI Mohamed

ESTRADA Jonathan donne procuration à ANANICZ Brice

KOUIDRI ZOURGUI Nourdine donne procuration à DARKAOUI Kamel

ARANDA Aurélie donne procuration à EL GAMOUN Houria

Absents non excusés : 0

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

### **Délibération n°43 Cession de parcelle et convention d'occupation précaire rue François Rabelais**

Rapporteur Monsieur SATILMIS Muhterem

Les époux KHEBACHE Abdelmadjid, domiciliés au 9, rue François Rabelais à FARÉBERSVILLER ont sollicité la ville pour l'acquisition d'un délaissé de terrain communal situé devant leur propriété.

Considérant le procès-verbal d'arpentage n° 733 S du 29/08/2022 établi par la SGE GINGEMBRE & ASSOCIES SAS, Géomètre-Expert, sis 6 rue Louis Verdet 57200 SARREGUEMINES (Moselle) ;

Considérant un prix de vente estimé à 31€ le m<sup>2</sup> par le service des Domaines en date du 08/04/2022 et accepté par les demandeurs ;

Considérant la convention d'occupation précaire et gratuite en date du 30/03/2026 définissant les conditions de mise à disposition de la parcelle n°441, section 19 ;

#### **Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :**

AUTORISE la cession de la parcelle cadastrée n° 440 en section 19 d'une contenance de 18 ca à 31€ le m<sup>2</sup> soit un montant de 558 € payable comptant à la signature de l'acte à intervenir, prix conforme à l'estimation des Domaines ;

AUTORISE l'occupation de la parcelle du domaine communal privé n° 441, section 19 d'une contenance de 5 ca à titre précaire et gratuit selon la convention établie en date du 14/04/2026 et annexée à la présente délibération ;

DIT que les frais d'acte notarié sont à la charge des acquéreurs ;

REQUIERT l'inscription au Livre Foncier d'un droit à la résolution de l'une ou l'autre clause de l'acte à intervenir en exécution de la présente délibération ;

DEMANDE l'insertion dans l'acte de vente une clause au terme de laquelle l'acquéreur accepte toutes les contraintes et servitudes liées à la constructibilité des terrains cédés et occupés de quelques valeurs qu'elles puissent être ;

AUTORISE madame le Maire à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de cette vente et convention.

**Vote : 29 Pour - Décision à l'unanimité**



**Le Maire  
Marie ADAMY**